

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL**

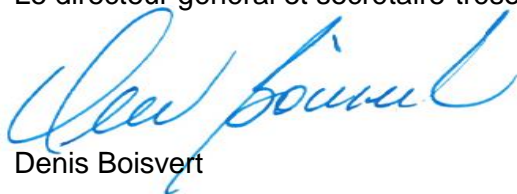
## **AVIS PUBLIC**

Avis est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 15 mai 2019, le règlement numéro 307-19 modifiant le règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne des comités régionaux. Les modifications faisant l'objet de ce règlement concernent spécifiquement la composition et le mandat du comité régional des cours d'eau (CRCE).

Le règlement numéro 307-19 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Denis Boisvert